



AR PREFECTURE

016-200054047-20170316-2017\_03\_16\_17-DE  
Reçu le 29/03/2017

Il rappelle que ces travaux sont susceptibles d'être financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.  
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide la réalisation des travaux d'équipements d'autosurveillance des réseaux d'assainissement ;
- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux et au dossier de subvention.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 20 mars 2017

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

